



COMMUNE DE DENEE  
ARRONDISSEMENT D'ANGERS  
DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept février à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul SAULGRAIN, Maire.

Etaient présents : Jean-Paul SAULGRAIN, Elisabeth CHEVALIER, Priscille GUILLET, Alain PLESSIS, Milène JEGOU, Marc BOUTRON, Joël LAMARRE, Bruno LE CAPITAINE, Manuel PERRAY, Annie MONNET, Olivier BRAULT, Jean-François DELOCHRE

Excusés : Sylvie SMITH, Monique LUMEAU, Mireille EDELINE

Secrétaire de séance : Bruno LE CAPITAINE

Convocation du 23 février 2018

Date de publication : 07 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoirs : 3

Sylvie SMITH à Joël LAMARRE, Monique LUMEAU à Bruno LE CAPITAINE, Mireille EDELINE à Jean-François DELOCHRE

**DCM 2018-n°12 Approbation des procès-verbaux des séances du 20 décembre 2017 et du 30 janvier 2018**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les procès-verbaux des conseils municipaux du 20 décembre 2017 et 30 janvier 2018, tenant compte des observations formulées.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE les procès-verbaux des conseils municipaux des 20 décembre 2017 et 30 janvier 2018 intégrant les observations formulées.**

**DCM 2018-n°13 Installation de deux nouveaux conseillers municipaux suite à la démission du troisième adjoint et de la conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires**

Par courrier adressé à Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire le 07 février 2018, Monsieur Alain BAURY a déposé sa demande de démission de son poste d'adjoint et de conseiller municipal et par courrier adressé à Monsieur le Maire en date du 13 février, Madame Marie KAUFMANN a déposé sa démission du poste de Conseillère Municipale déléguée aux affaires scolaires.

Monsieur le Maire donne lecture des lettres que Monsieur BAURY et Madame KAUFFMANN ont rédigées pour informer le conseil municipal des raisons de leur désengagement.

Conformément à l'article L270 du code électoral, dans les Communes de 1000 habitants et plus, la réception de la démission d'un Conseiller Municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de Conseiller Municipal au suivant de la liste dont est issue la personne démissionnaire.

Monsieur le Maire indique qu'il a convoqué Monsieur Manuel PERRY et Madame Annie MONNET, suivants de liste, pour cette séance de conseil municipal.

Il est donc également proposé de procéder à l'installation de Monsieur Manuel PERRY et de Madame Annie MONNET en tant que suivants de liste.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **PREND ACTE de la démission de Monsieur Alain BAURY et Madame Marie KAUFMANN et les remercie pour l'implication dans la vie communale dont ils ont fait preuve à l'occasion de leurs mandats de conseillers municipaux et d'adjoint pour Monsieur BAURY et de conseillère déléguée pour Madame KAUFFMANN ;**
- **PREND ACTE de l'installation de Manuel PERRY et Madame Annie MONNET.**

**Le tableau du Conseil est donc modifié selon cette nouvelle installation.**

**DCM 2018-n°14 Commission thématiques : remplacement des conseillers municipaux et nouvelle composition des commissions**

Monsieur le Maire rappelle l'organisation thématique du travail du Conseil Municipal par des commissions. Il ajoute qu'il propose de maintenir les 2 sous-groupes « voirie-réseaux » et « bâtiments-patrimoine bâti » animés jusqu'alors par le troisième adjoint, en l'attente de la décision sur son remplacement. Monsieur le Maire indique que c'est madame Priscille GUILLET qui assurer la transition pour le domaine « voirie réseaux » pour les affaires communales.

Il est demandé à chaque conseiller municipal s'il maintient son engagement dans ces commissions, et proposé à Monsieur Manuel PERRY et Madame Annie MONNET de s'inscrire dans ces commissions.

Les compositions des commissions seront désormais les suivantes :

Domaine d'Aministration	
Maire	M. SAULGRAIN
FINANCES/ECONOMIE	P. GUILLET, J. LAMARRE, B.LE CAPITAINE, M. DELOCHRE
URBANISME	M. BOUTRON, J. LAMARRE, O. BRAULT
1er Adjoint	E. CHEVALIER
AFFAIRES SCOLAIRES / ENFANCE JEUNESSE	M. JEGOU, B. LE CAPITAINE, A. MONNET
2ème Adjoint	A. PLESSIS
VIE ASSOCIATIVE / TOURISME / VIE CULTURELLE	M.JEGOU, M. LUMEAU, S. SMITH, M.EDELIN, B. LE CAPITAINE
VIE SOCIALE	M.JEGOU, M.LUMEAU, S.SMITH, M.EDELIN, A. MONNET
	<i>P. GUILLET par intérim</i>
VOIRIE / RESEAUX	
BATIMENTS/PATRIMOINE BATI	M.BOUTRON, J.LAMARRE O. BRAULT M. PERRAY
3ème Adjoint	P. GUILLET
COMMUNICATION	A PLESSIS, B.LE CAPITAINE, S. SMITH
Patrimoine environnemental et Cadre de Vie	M.LUMEAU, M. BOUTRON, J. LAMARRE, JF DELOCHRE, M. PERRAY

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'organisation et la composition des commissions communales telles que proposées dans le tableau ci-dessus.

### DCM 2018-n°15 Remplacement des conseillers municipaux au sein des organismes extérieurs

En vertu des dispositions de l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le Conseil Municipal procède à l'élection de délégués pour siéger au sein des différents organismes intercommunaux, ont été proposés. Monsieur le Maire de compléter le tableau des délégués.

<b>Délégués aux organismes intercommunaux - Syndicats</b>		
<b>SIEML (électricité)</b> <i>(Fourniture en électricité et éclairage public de la Commune)</i>	J. LAMARRE	1 Titulaire
	E. CHEVALIER	1 Suppléant
<b>Syndicat Layon Aubance Louets</b> <i>(gestion de la rivière entretien travaux études)</i>	M. BLANVILLAIN	1 Titulaire
	JF DELOCHRE	1 Suppléant
<b>AUTRES REPRESENTATIONS</b>		
<b>Sécurité routière</b>	O. BRAULT	1 Titulaire
<b>Correspondant défense</b>	JF DELOCHRE	1 Titulaire
<b>Correspondant défense et sécurité civiles</b> <i>(correspondant en cas d'inondation)</i>	JF DELOCHRE	1 Titulaire
<b>ERDF</b>	J. LAMARRE	1 Titulaire
<b>Conseil d'école</b>	J.-P. SAULGRAIN A. MONNET	Maire ou son représentant + 1 élu

Pour la représentation des élus de Denée à la communauté de communes Layon-Loire-Aubance, les délégués avaient été désignés en 2017. Suite à l'installation des nouveaux conseillers, il est proposé de revoir les désignations.

Commissions		
Aménagement du territoire	J.-P. SAULGRAIN	P. GUILLET
Développement économique	J. LAMARRE	
Finances	J.-P. SAULGRAIN	
Voirie et Espaces Verts	M. PERRAY	
Développement touristique	A. PLESSIS	
Actions sociales	J. LAMARRE	A. PLESSIS
Culture	B. LE CAPITAINE	M. LUMEAU
Habitat	E. CHEVALIER	
Assainissement	J. LAMARRE	
Environnement et GEMAPI	M. DELOCHRE	M. PERRAY
Sport	O. BRAULT	
Petite enfance/Enfance/Jeunesse	E. CHEVALIER	
Gestion des déchets	P. GUILLET	M. JEGOU
Communication	B. LE CAPITAINE	

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le tableau ci-dessus précisant la désignation des élus amenés à siéger au sein des organismes cités ci-dessus ainsi qu'au sein de la CCLLA.

## **FINANCES**

### **DCM 2018-n°16 Section d'investissement 2018 : frais d'actes relatifs à la cession du fonds de commerce « la Boule d'Or »**

En l'attente du vote du budget Principal, il est possible d'engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts pour l'exercice précédent.

Monsieur le Maire propose de mandater la facture relative aux frais de la cession du fonds de commerce « la Boule d'Or », qui s'élève à 2 236,35 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (une abstention M. BRAULT) :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater la facture relative aux frais de la cession du fonds de commerce « la Boule d'Or », qui s'élève à 2 236,35 €.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2018.

### **DCM 2018-n°17 Bail professionnel pour les locaux des infirmières : redéfinition du montant du loyer**

Monsieur le Maire rappelle le bail liant la SCM cabinet de soins des 3 rivières à la commune de Denée. Suite aux travaux d'aménagement d'un cabinet médical, les locaux des infirmières ont été refaits, il est proposé de revoir le montant du loyer à hauteur de 300 € au lieu de 265,56 €, avec prise en charge des frais énergie/eau par la commune. Un avenant est proposé, lequel prendra en compte les nouveaux statuts de la SCM.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **FIXE** le montant du loyer mensuel à 300 €, lequel intègre les frais d'énergie et d'eau du local ;
- **VALIDE** les termes de l'avenant n°1 au bail professionnel avec la SCM des 3 rivières ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

## DCM 2018-n°18 CCLLA : montant prévisionnel 2018 des attributions de compensation

Les montants provisoires des attributions de compensation 2018 ont fait l'objet d'un examen par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées le 13 février 2018 (neutralisation fiscale, Application du droit du Sol, voirie).

Les montants provisoires sont indiqués dans le tableau ci-après. Pour Denée, il s'agit d'une Attribution de Compensation positive (la communauté de communes verse à la commune) à hauteur de 63 986 €.

	MONTANT DES AC définitives 2017	2018					MONTANT DES AC PREVISIONNELLES 2018
		Neutralisati on fiscale	ADS 2017	ADS 2018	Ajustemen t heures techniques	Voirie	
AUBIGNE SUR LAYON	10 625	-38	-25	-910			9 653
BEAULIEU SUR LAYON	-22 445	-510	-132	-1 463			-24 550
BELLEVIGNE EN LAYON	-214 004	-828	-584	5 404			-210 012
BLAISON-SAINT SULPICE	-209 660	28	-151	107	-6 162	-100 000	-315 838
BRISSAC LOIRE AUBANCE	-1 326 122	270	-966	-1 102	16 055	-25 160	-1 337 025
CHALONNES SUR LOIRE	988 407	-524	-583	3 216			990 516
CHAMPTOCE SUR LOIRE	525 665	-521	-147	-1 485			523 512
CHAUDEFONDS/ LAYON	-9 864	-30	-101	-237			-10 231
DENEE	64 064	-335	-140	397			63 986
GARENNES SUR LOIRE	-764 747	778	-416	-8 618			-773 003
LA POSSONNIERE	69 707	489	-216	-442			69 538
MOZE SUR LOUET	-13 023	-900	-130	-2 755			-16 808
ROCHEFORT SUR LOIRE	54 207	-1 166	-238	2 098			54 901
SAINT MELAINE/ AUB	-211 756	137	-188	-4 763			-216 569
ST GEORGES SUR LOIRE	415 649	-2 465	-277	-1 248			411 660
ST GERMAIN DES PRES	35 360	59	-153	1 755			37 021
St JEAN DE LA CROIX	-28 513	13	0	0			-28 500
TERRANJOU	-155 273	-1 747	-434	2 406			-155 048
VAL DU LAYON	113 511	233	-393	3 548			116 899

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les compétences de la Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance ;

Vu le rapport et l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 13 février 2018 ;

CONSIDERANT que le conseil municipal de chaque commune doit se prononcer sur les charges transférées et les montants prévisionnels des attributions de compensation induits tels qu'ils figurent dans le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE les montants prévisionnels d'attribution de compensation 2018 rapportés et approuvés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pour l'ensemble des communes.**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **Point sur le COPIL Risques Psycho-sociaux**

Monsieur le Maire explique que le dernier Comité de Pilotage Risques Psycho-Sociaux a été consacré à l'introduction à la démarche d'analyse de situations-problèmes aux grilles d'analyse de situation-problème. Le SMIA a donné une méthode pour repérer et analyser les situations-problèmes. La démarche va être expliquée aux services. La prochaine réunion de COPIL associera des agents pour travailler à l'analyse de ces situations.

## **Questions diverses**

---

Mesdames Chevalier et Jégou et Monsieur le Capitaine ont rencontré 4 jeunes intéressés par la proposition d'un conseil de jeunes. Ces jeunes vont faire remonter leurs attentes. La règle initiale concernant la création d'un conseil de jeunes était d'avoir 15 participants âgés de 13 à 17 ans.

Madame Guillet rencontrera jeudi 1<sup>er</sup> mars les élus des communes d'Aubigné-sur-Layon et de Blaison-Gohier, pour une rencontre des Petites Cités de Caractère de la CCLLA.

Madame Jégou indique l'initiative des habitants des Jubeaux pour ramasser les débris suite aux crues ; cette opération aura lieu fin mars, entre les Jubeaux et le bourg de Denée.

Monsieur le Maire rappelle la prochaine rencontre citoyenne aux Jubeaux, le 17 mars 2018.

La séance est levée à 23h.